

Image not found or type unknown



réclamation déplacements

Par **fanfan14110**, le **27/04/2011** à **11:00**

Bonjour,

Ayant travaillé en interim et en déplacement pour une entreprise , si cette dernière à le droit de retirer les déplacements alors qu'il m'étaient rénumérés au départ sans prévenir et qu'a une personne pour cause qu'elle vit avec son chef .

Merci

Par **P.M.**, le **27/04/2011** à **12:12**

Bonjour,

A partir du moment où ces indemnités sont justifiées, elles doivent vous être versées d'autant plus si elle sont mentionnées au contrat...